

Madame Élisabeth Borne
Première Ministre
57 rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Madame Bérangère Couillard
Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
chargée de l'Écologie
246 boulevard Saint Germain,
75007 Paris

Monsieur Marc Fesneau
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007 Paris

Lettre ouverte

Lundi 12 décembre, à Paris

Madame la Première Ministre, Madame et Messieurs les Ministres,

Nous, experts, scientifiques, entreprises engagées, associations de consommateurs, ONGs, collectifs étudiants, coopératives, agriculteurs, sommes mobilisés pour porter le dispositif d'étiquetage Planet-Score¹. Le Planet-Score est un dispositif d'évaluation et d'information consommateur sur la valeur environnementale "**Limites Planétaires**" des produits alimentaires, de la fourche à la fourchette.

La Loi Résilience et Climat du 22 août 2021 prévoit, dans son article 2, d'expérimenter sur les affichages environnementaux sur les produits et services : modalités d'affichages possibles, et méthodologies d'évaluations des systèmes de production. Cet article de la Loi Résilience et Climat fera l'objet sous **cinq ans** d'un décret d'application. L'élaboration de ce décret au sein de votre gouvernement se fera avec l'appui de l'ADEME, selon les informations communiquées à date.

En parallèle, la **Commission Européenne** prépare un cadre législatif pour encadrer les allégations environnementales, dit "**substantiating green claims**", avec des interactions très fréquentes avec l'ADEME et avec le gouvernement français, qui est positionné comme précurseur du sujet en Europe. L'influence de la France est palpable dans le texte qui avait été drafté en novembre 2022 par la Commission (texte finalement non publié, cf. infra).

Par la présente, nous souhaitons vous alerter sur plusieurs points problématiques dans les approches retenues à date, à la fois sur le fond et sur la forme. Ces points sont synthétisés ici, le détail étant consignés dans les annexes jointes.

- **La méthode promue par l'ADEME, nommée "analyse de cycle de vie" (ACV), ou "product environmental footprint" (PEF) au niveau européen, développée notamment dans les outils Agribalyse et Ecobalyse en France, fait face à une opposition non seulement très forte, mais croissante, de la part des associations de consommateurs et des acteurs de la transition écologique, ainsi que de nombreux scientifiques.** Eurocommerce, la fédération européenne des distributeurs, a également exprimé auprès de la Commission Européenne fin novembre son soutien à la position officielle des associations de consommateurs et des ONGs. Cette résistance opère à la fois **au niveau français, et au niveau européen**, et concerne l'application de cette méthode de calcul aux **produits alimentaires et textiles**. La mobilisation de l'ACV seule aboutit à une

¹ Plus d'informations : www.planet-score.org

information trompeuse pour les consommateurs, et est de nature à favoriser le **greenwashing** au lieu de l'endiguer dans ces deux secteurs.

Cette forte opposition a abouti à la **non-publication du projet de directive "Green Claims" de la Commission Européenne le 30 novembre**, qui positionnait cette méthode comme beaucoup trop centrale. Les tribunes et *position papers* sont référencées dans ce communiqué récapitulatif : <https://bit.ly/3HswmA0> (qui fait l'objet de l'annexe 2). La Commission s'est engagée à retravailler le texte en 2023.

Des scientifiques, incluant des experts ACV ayant travaillé aux côtés de l'ADEME sur le sujet, s'expriment aujourd'hui contre l'usage de cette méthode seule ou majoritaire pour l'affichage environnemental. C'est le cas dans les éléments listés dans le communiqué ci-dessus. Encore plus récemment, les articles de Philippe Schiesser ou de Benoit Verzat sont à ce titre éloquentes. Celui de Benoit Verzat², consultant ACV ayant travaillé pour l'Ademe et contribué à l'élaboration de plusieurs référentiels méthodologiques français et européens, conclut ainsi : « **Généraliser l'affichage environnemental de produits s'appuyant uniquement sur des résultats d'ACV n'est ni efficace ni souhaitable. L'ACV se révèle totalement inadaptée pour aborder la notion de sobriété. La sobriété fait pourtant de plus en plus l'unanimité comme étant fondamentale pour prendre les mesures nécessaires afin de rester dans les limites planétaires.** »

Comme vous le constaterez dans les éléments détaillés en annexe, la méthode ACV est **contraire à l'esprit de la Loi Résilience et Climat votée par les parlementaires**. Nous soutenons cette Loi dans sa volonté d'éclairer les enjeux et d'accélérer la transition écologique, de la fourche à la fourchette pour ce qui concerne le secteur alimentaire. Mais la Loi n'impose aucunement tel ou tel outil, et les méthodes prévues actuellement par le gouvernement pour l'affichage environnemental (ACV à 100%) ne sont pas au rendez-vous de la Loi. Elles viennent même en contradiction des déclarations qui étaient faites publiquement par l'ADEME il y a deux ans (cf. annexe 3). L'ACV peut être utilement mobilisée pour les **produits industriels**, elle pourrait donc être déployée assez rapidement pour des secteurs de produits manufacturés. Mais l'ACV ne peut pas être la méthode retenue (seule ou en socle majoritaire dans l'évaluation) pour les **systèmes de production alimentaires et textiles**.

Il est essentiel que l'ADEME entende les critiques et repense, avec la pluralité des acteurs, et dans une démarche de réelle concertation, ce qui peut légitimement constituer des bases de travail utiles pour un projet d'affichage environnemental des produits alimentaires et textiles.

Des solutions performantes et pertinentes existent déjà, qui mobilisent aujourd'hui **positivement** les acteurs dans leur diversité, sur des méthodes hybrides : c'est la voie dans laquelle le Planet-score s'est engagé avec succès depuis 2021 avec nombre d'entreprises, de manière efficace et enthousiaste. Il mobilise l'ACV pour une partie de l'évaluation, mais complète avec un référentiel externe transparent cohérent avec les limites planétaires. **Aucun dispositif ne rencontre un tel succès, à l'échelle française et internationale³** :

Site internet : www.planet-score.org

Newsletters récentes, avec témoignages d'entreprises : <https://bit.ly/3EMjbZe> ;
<https://bit.ly/Newsletter20221118FR>

² Benoit Verzat, L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) environnementale : l'arme secrète des industriels pour que rien ne change ?, 10 décembre 2022 : <https://bit.ly/Verzat202212>

³ Plus de 20 000 produits ont été évalués à date, grâce aux données spécifiques partagées sous NDA par plus de 180 entreprises, constituant la plus vaste base de données d'Europe. L'évaluation de plus de 700 000 produits sur la base de l'open data a été conduite également, afin d'étudier le marché global et la pertinence des données accessibles publiquement. Ces travaux ont permis d'établir la capacité du Planet-score pour différencier la valeur environnementale des produits au sein d'une même catégorie. La pertinence du Planet-score pour informer les consommateurs a également été évaluée positivement lors de 3 études quantitatives représentatives de la population française en 2021 et 2022, deux études en magasins (Lidl et Biocoop), ainsi que dans une étude consommateurs d'UFC Que Choisir, dans deux études consommateurs de Carrefour, et une étude consommateurs d'Eroski, distributeur espagnol.

Planet-score a été **primé comme dispositif 0-greenwashing par les entreprises engagées et experts RSE du retail** : https://bit.ly/CP_Retail_for_Good. Planet-score est parrainé par Emery Jacquillat, président des Entreprises à Mission.

- **L'Assemblée Nationale s'est saisie d'une mission d'application de la loi Résilience et Climat du 22 août 2021**, avec une publication du rapport prévue début 2023. Nous avons été reçus lors d'une **audition conjointe avec UFC-Que Choisir, l'ADEME et le MTE**, sur l'application de l'article 2. Les éléments clés de cette audition sont détaillés dans l'annexe 1, et nous tenons le compte-rendu que nous en avons fait à votre disposition. Nous rejoignons les parlementaires sur tous les points. La précipitation qui semble souhaitée par le gouvernement, dans le contexte actuel de controverses et de tensions, ne serait pas féconde. Le secteur agro-alimentaire, et le secteur textile, ont commencé à se mettre en marche, des dispositifs existent qui exercent déjà une traction du marché dans la bonne direction. Ces dispositifs enrichissent les travaux, qui doivent se poursuivre. **Les cinq années du calendrier prévues par la Loi doivent permettre de faire travailler les acteurs ensemble pour aboutir à un dispositif efficace et partagé.** Rien ne justifie le calendrier précipité évoqué par l'ADEME. Il est par ailleurs indispensable que le futur dispositif permette de différencier clairement les produits issus de démarches de qualité, et ne soit pas trompeur pour les consommateurs, ce qui n'est pas le cas actuellement (c'est même le contraire). **Les co-rapporteurs ont également indiqué qu'il est prématuré de lancer une consultation sur les modalités d'affichage, ou de prévoir un aboutissement sur les méthodes à court terme.**

Nous souhaitons, comme la Loi Résilience et Climat le prévoit, et comme les co-rapporteurs de la mission d'application l'ont évoqué en audition, que les **cinq années prévues par la Loi** en 2021 continuent à être mobilisées pour identifier et affiner, avec les retours d'expérience sur le terrain, les solutions adaptées. Nous souhaitons que cela permette de calibrer l'outil d'information environnementale qui aide le mieux, réellement, les secteurs agroalimentaires et textiles, dans la poursuite de la transition qui est déjà engagée par nombre d'acteurs. **Un processus itératif constructif, associant dans la durée toutes les parties prenantes, et qui permette de tirer des enseignements progressifs, sera un gage d'efficacité.** Imposer un cadre « volontaire encadré » figeant un pré-dispositif d'affichage unique **défaillant**, qui tenterait d'exclure tout autre affichage, n'aurait aucun sens dans le contexte actuel. **La pluralité aiguillonne l'innovation et l'efficacité.**

Pour évoquer ces enjeux essentiels pour la transition écologique des modes de production et de consommation, nous sollicitons un entretien avec vous. Nous espérons que vous souhaiterez entendre les préoccupations et les propositions des acteurs engagés, qui ont pourtant initialement appelé de leur vœu ce dispositif d'affichage environnemental, et qui le voient aujourd'hui en grand danger de dévoiement. **Notre vœu est d'aboutir collectivement, sereinement, à un dispositif qui ne crée aucune confusion chez les consommateurs, qui n'alimente pas la défiance dans la parole publique, et qui soit conforme à l'esprit de la Loi Résilience Climat votée par le Parlement en 2021.**

Les membres du collectif se tiennent à votre disposition pour rendre cette rencontre possible, et pour vous présenter les solutions qui sont apportées dès aujourd'hui, avec succès, par les acteurs de la société civile, les experts du sujet et des entreprises engagées.

Comme indiqué, vous trouverez dans les annexes de ce courrier les éléments de détail sur les différents points listés ci-dessus.

Dans l'attente d'un échange que nous espérons prochain, nous vous prions d'agréer, Madame la Première Ministre, Madame et Messieurs les Ministres, l'expression de notre haute considération.

Emery Jacquillat
Président Camif
Président Communauté des Entreprises à Mission
Parrain de Planet-Score

Sabine Bonnot
Porte-parole du Collectif Planet-Score

ANNEXE 1 : détail des points listés dans le courrier du 12 décembre 2022

1. **La méthode promue par l'ADEME, nommée “analyse de cycle de vie” (ACV), ou “product environmental footprint” (PEF) au niveau européen, développée notamment dans les outils Agribalyse et Ecobalyse en France, fait face à une opposition non seulement très forte, mais croissante, de la part des associations de consommateurs et des acteurs de la transition écologique, ainsi que de nombreux scientifiques.** Cette résistance opère à la fois **au niveau français, et au niveau européen**, et concerne l'application de cette méthode de calcul aux **produits alimentaires et textiles**.

Dans ce contexte, des tribunes, des *position papers*, des articles, des exposés et webinaires etc, ont été réalisés ces derniers mois et dernières semaines, avec un écho grandissant.

Vous trouverez toutes ces prises de parole et les informations afférentes dans le communiqué ci-joint, accessible ici : <https://bit.ly/3PaimfT>, ou directement ici : <https://bit.ly/3HswmA0>

Comme vous le verrez dans la diversité de ces prises de positions, cette résistance a pour motifs principaux :

- a. **l'inadaptation de l'ACV et du PEF pour l'évaluation des systèmes de production fondés sur la nature, spécifiquement l'agriculture et l'élevage** : ce point a fait l'objet de nombreuses publications scientifiques, incluant en France par l'INRAE. L'ACV est une méthode d'optimisation industrielle. Il est nécessaire de dépasser largement les métriques ACV, très incomplètes, pour **refléter de manière non trompeuse l'intégralité des “points chauds” de durabilité environnementale des systèmes de production alimentaires, et pour inciter les acteurs à des efforts d'éco-conception réellement favorables à l'environnement** (effondrement de la biodiversité, déforestation importée, résilience, circularité...). “L'amélioration continue” n'est pas un argument entendable pour faire passer en force des outils qui n'ont pas fait leur preuve, depuis des décennies et malgré des améliorations laborieuses, de leur capacité à intégrer certains enjeux clés.
- b. **le désalignement quasi-total des résultats des méthodes PEF pour les produits alimentaires avec les politiques publiques environnementales**, sur la base du choix imposé sans justification scientifique par l'ADEME d'une unité fonctionnelle massique (rapport du gouvernement au Parlement, mars 2022). Ce choix est pourtant contestable scientifiquement, au regard même des normes de l'ACV sur l'unité fonctionnelle. Le même désalignement est à l'œuvre pour le secteur textile.
- c. **l'échelle produit** n'est pas pertinente, ou doit en tout état de cause être complétée pour aboutir à une **évaluation hybride** qui reflète les **systèmes de production**, en cohérence avec les démarches qualité des filières ou les SIQO par exemple en France, qui sont des référentiels à l'échelle des systèmes. Et qui permette de raisonner les enjeux de volumes globaux de production, de sobriété, et de cohérence avec les limites planétaires.
- d. **le désarroi et l'incompréhension des filières, producteurs, opérateurs économiques engagés dans des efforts de transition, face à des résultats ACV qui promeuvent l'intensification des pratiques**, à rebours des démarches de qualité engagées par de nombreux acteurs soucieux d'améliorer leurs pratiques et de répondre aux demandes sociétales. Ainsi l'ACV permet-elle le **greenwashing** de systèmes de production impactants, et pénalise des systèmes reconnus dans les politiques publiques comme vertueux (pratiques agroécologiques, élevage extensif herbager, emballages non issus du pétrole, ...). L'ADEME et le MTE ont d'ores et déjà annoncé, lors d'une réunion du Comité des Partenaires du 7 juillet 2022, que l'algorithme gouvernemental serait “frustrant” car il ne valoriserait pas les démarches de progrès et de qualité des agriculteurs et des éleveurs : fragiliser les producteurs, les filières et les industriels qui ont engagé ces efforts est la dernière chose que doit provoquer le futur dispositif d'affichage environnemental.
- e. **“un outil sans cap n'est rien”** : l'absence de vision explicite et scientifiquement étayée pour instruire les enjeux clés de durabilité de l'agroalimentaire, et pour informer et orienter

les citoyens dans une direction fondée sur cette vision, rend le dispositif promu à date totalement confus. Le cap doit être explicité d'abord. Il doit être inscrit dans le cadre général des limites planétaires.

- f. une **discussion démocratique inexistante**, sur des outils qui engagent l'avenir de la transition : ni le cap, ni la pertinence des méthodes, n'ont pu être mises en débat, malgré de nombreuses demandes en ce sens depuis plus de deux ans. Les consultations de façade et l'information descendante sont fréquentes dans ce dossier.

Cette opposition a abouti à la **non-publication du projet de directive "Green Claims" de la Commission Européenne le 30 novembre**, qui positionnait cette méthode comme beaucoup trop centrale : <https://bit.ly/3HswmA0>. La Commission a reporté le texte à 2023 (sans calendrier précis), avec un engagement à le re-travailler. Tous les éléments sur ce point sont compilés dans le communiqué mentionné supra.

Des scientifiques, incluant des experts ACV ayant travaillé aux côtés de l'ADEME sur le sujet, s'expriment aujourd'hui contre l'usage de cette méthode seule pour l'affichage environnemental. Les articles récents de Philippe Schiesser ou de Benoit Verzat⁴ sont à ce titre éloquentes. Celui de Benoit Verzat indique notamment :

« Apporter des informations au consommateur pour lui permettre, à chaque fois qu'il fait un achat, de choisir un produit moins impactant pour l'environnement ; un affichage environnemental quantitatif basé sur des ACVs ... j'ai été longtemps enthousiasmé par cette idée ! J'ai réalisé plus de 60 ACV, mené des projets d'éco-conception, coordonné l'élaboration de référentiels méthodologiques pour l'affichage environnemental... et j'ai changé d'avis.

Généraliser l'affichage environnemental de produits s'appuyant uniquement sur des résultats d'ACV n'est ni efficace ni souhaitable.

D'abord il faut souligner que l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) se concentre sur une partie très limitée des enjeux environnementaux : celle de l'efficacité environnementale quantitative. C'est-à-dire par unité fonctionnelle (unité de mesure quantitative du résultat d'ACV) quels sont les impacts environnementaux.

*Aussi l'ACV se révèle **totalelement inadaptée pour aborder la notion de sobriété**, qui questionne, elle, l'intensité d'utilisation du produit/service étudié (le nombre de fois où l'unité fonctionnelle est mise en œuvre). **La sobriété fait pourtant de plus en plus l'unanimité comme étant fondamentale pour prendre les mesures nécessaires afin de rester dans les limites planétaires.*** »

2. **L'Assemblée Nationale s'est saisie d'une mission d'application de la loi Résilience et Climat du 22 août 2021. Nous avons été reçus le 24 octobre 2022 lors d'une audition conjointe avec UFC-Que Choisir, l'ADEME et le MTE, sur l'application de l'article 2.** En synthèse, les points suivants ressortent des échanges :

- a. les parlementaires sont préoccupés de constater une forme de **précipitation de la part de l'ADEME et du gouvernement**. Il a bien été précisé par les co-rapporteurs que le calendrier était de **cinq années après le vote de la Loi**, et que dans ce cadre et compte tenu des fortes résistances rencontrées actuellement de la part d'une multitude d'acteurs engagés pour la transition (sur lesquelles UFC Que Choisir s'est largement exprimée), est **prématuré de lancer une consultation sur les modalités d'affichage ou de prévoir un aboutissement sur les méthodes à court terme**.
- b. les co-rapporteurs ont exprimé leur souhait que le gouvernement mette à profit les cinq années prévues par la Loi pour expérimenter, enrichir les travaux et retours d'expérience

⁴ Benoit Verzat, L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) environnementale : l'arme secrète des industriels pour que rien ne change ?, 10/12/2022 - <https://bit.ly/Verzat202212>

sur lesquels les acteurs puissent continuer à travailler ensemble dans les trois années à venir, et aboutir à des **dispositifs efficaces et partagés (affichages et méthodes)**. La coopération sera une pierre d'appui essentielle pour l'adoption et l'efficacité.

- c. les parlementaires ont également évoqué leur inquiétude de voir apparaître dans les **marchés publics de la restauration collective** des produits très industriels avec des scores "environnementaux" favorables , ces produits obtenant ainsi la **préférence face à des productions de qualité issues des territoires locaux**. Cela nous semble un point à instruire rapidement. Si l'ACV et Agribalyse sont effectivement (ce qui est probable) à l'origine de ces "allégations environnementales" paradoxales, il conviendra d'en tirer les conséquences pour les dispositifs futurs, afin d'éviter de mettre les élus et les filières devant le fait accompli.
- d. les co-rapporteurs ont ainsi indiqué leur souhait que le dispositif du gouvernement, quand il serait calibré, permette de **différencier clairement dès la version 1 en intra-catégories** (entre deux pommes, entre deux œufs, entre deux steaks...).

ANNEXE 2 : communiqué sur le report du texte « Green Claims », décembre 2022



Paris, le 9 décembre 2022

contact presse : Sabine Bonnot – 07 82 55 32 43 – contact@planet-score.org

ETIQUETAGE ENVIRONNEMENTAL

Face à l'opposition des acteurs de la transition écologique, la Commission Européenne diffère la publication d'un texte sur l'encadrement des allégations environnementales pour en assurer la cohérence avec les politiques publiques en faveur de l'environnement

La Commission Européenne s'apprêtait à publier le 30 novembre un projet de directive pour préfigurer le futur encadrement des allégations environnementales (« *substantiating green claims* »), dont l'affichage environnemental est un des axes. Le projet de texte s'est heurté à une très vive opposition des associations de consommateurs, des ONGs environnementales et de bien-être animal¹, de scientifiques, et des producteurs, filières, entreprises engagées dans la transition écologique. Ce projet de texte n'a finalement pas été publié le 30 novembre, avec un report en 2023, sans calendrier précis à date. Aucun cadrage communautaire définitif n'est par ailleurs envisagé avant 2025 ou 2026. Ce report, s'il n'est pas souhaitable pour certains secteurs industriels, l'était hautement pour les **produits bio-sourcés**.

Car loin de lutter contre le **greenwashing**, ce qui était la volonté initiale de ce projet de texte, l'outil de mesure que le projet de directive mettait en avant est maintenant connu pour le favoriser sur les **produits alimentaires** et les **textiles**. Il s'agit du Product Environmental Footprint (PEF), qui est l'outil d'analyse de cycle de vie (ACV) promu depuis quelques années par la Commission Européenne, ainsi que par le gouvernement français notamment dans Agribalyse et Ecobalyse, deux plateformes de l'Ademe. Si tous les acteurs de la transition, dont le Planet-score fait partie, souhaitent voir advenir un cadrage qui empêche le greenwashing, le PEF n'est pas l'outil à mobiliser pour répondre à cet objectif quand il s'agit de **produits bio-sourcés**. Le constat est partagé, incluant par l'INRAE², qui précise :

« L'approche « produit » de l'ACV (PEF) ne permet pas de considérer l'ensemble des paramètres du système de production alimentaire, et amène à ignorer certains aspects essentiels de l'agriculture durable (notamment la préservation des sols et la biodiversité, la réduction des impacts liés à une moindre utilisation des pesticides). Par conséquent, les évaluations environnementales par ACV ont tendance à favoriser les systèmes d'agriculture intensive, qui génèrent des rendements plus élevés, mais fournissent moins de services écosystémiques que les systèmes extensifs. »

Les alertes s'étaient multipliées depuis quelques années, et intensifiées ces derniers mois : lettre ouverte des ONGs à la Commission Européenne sur les produits alimentaires³ puis sur le textile⁴, *position paper* de la fédération européenne des associations de consommateurs⁵, rapport de la fédération européenne des ONG environnementales⁶, *position paper* d'IFOAM Europe⁷, *position paper* d'Eurogroup4Animals⁸, communiqués inter-associatifs⁹, lettre ouverte de collectifs étudiants¹⁰, lettre

¹ Joint letter: concerns over the substantiating green claims initiative : <https://bit.ly/3B3p3up>

² Van der Werf et al, 2020 : https://bit.ly/Ci_INRAE2020_LCA_agriculture

³ Joint open letter: concerns over PEF methodology for agri-food products : <https://bit.ly/3Rpl0Nb>

⁴ Joint open letter: concerns over PEF methodology for textiles : <https://bit.ly/3DLH5Ty>

⁵ BEUC, Towards meaningful consumer information on food ecological impact : <https://bit.ly/3SvOwTX>

Et article du BEUC sur PEF et greenwashing : 15/11/2022 : <https://bit.ly/3FsHuLA>

⁶ EEB, The EU Product Environmental Footprint (PEF) Methodology, What can it deliver and what not? <https://bit.ly/3Cqcsmf>

⁷ IFOAM OE, Position paper on sustainability labelling & the Planet-score : <https://bit.ly/3fPLfk8>

⁸ Enhanced animal welfare MoP labelling and sustainability labelling : <https://bit.ly/PositionEurogroup4Animals202211>

⁹ Communiqués inter-associatifs : <http://bit.ly/3VnOgld> ; <https://bit.ly/3CnnJnb>

¹⁰ Lettre ouverte collectifs étudiants Déclic & Pour un Réveil Ecologique : <http://bit.ly/3VPoBbf>

ouverte des acteurs du textile (fibres naturelles)¹¹, prises de parole d'experts, incluant des experts ACV et de chercheurs¹², d'entreprises et de filières engagées¹²...

Un outil de mesure incapable de refléter la valeur environnementale des produits alimentaires et textiles...

Le PEF favorise l'intensification, et ignore les limites planétaires, limites à l'intérieur desquelles nous devons pourtant impérativement raisonner si nous souhaitons, collectivement, tendre vers des systèmes de consommation et de production soutenables. Intensifier n'est pas réduire les impacts globaux. Le PEF passe sous silence des enjeux majeurs, notamment l'effondrement de la biodiversité, qui est une menace directe sur notre capacité à produire durablement. Les problèmes posés par les pesticides, les engrais de synthèse et les emballages plastiques, sont également invisibilisés, de même que l'intensification des systèmes d'élevage. **Cet outil, conçu au départ pour l'univers industriel, n'est tout simplement pas adapté aux processus agricoles.** La complexité des systèmes liés au vivant et à la nature ne peut pas être comptabilisée dans un outil conçu pour la production de boulons et d'ordinateurs.

... et en désalignement avec les politiques publiques environnementales

Loin de soutenir les **politiques publiques environnementales européennes et françaises en lien avec l'agriculture** (Green Deal, stratégie *Farm to Fork*, stratégie *Biodiversity*, politiques de reconquête de la qualité de l'eau des Agences de l'Eau, EcoPhyto...), cet outil présente des **risques de désalignement importants** : pour les produits alimentaires, et tel que la France semble souhaiter l'utiliser¹³, il permettrait d'alléguer que les œufs les moins impactants pour l'environnement sont ceux issus de poules élevées en cage, que toutes les pommes sont excellentes pour l'environnement, même importées de l'autre bout du monde et fortement traitées¹⁴, ainsi que les tomates produites à contre-saison à Noël. Que les pulls en laine sont des catastrophes environnementales, de même d'ailleurs que les moutons qui ont fourni la matière première. Même constat pour les fromages, surtout s'ils sont de brebis ou de chèvre. Que les emballages plastiques sont plus respectueux pour l'environnement que les emballages en carton, ou la consigne. Des experts n'ont pas hésité à qualifier le PEF, lors d'une récente conférence au Parlement européen, de « **dispositif Shadock** »¹⁵.

Un outil très vivement critiqué en France également

Le même message a été adressé il y a quelques jours au gouvernement français par les associations de consommateurs, les ONG et des collectifs étudiants, dans une **tribune qui vient de paraître**¹⁶. La critique est en effet vive en France également, car les travaux menés à date par le gouvernement semblent accorder une confiance aveugle au PEF malgré les controverses. Cet outil doit pourtant être dépassé, et son usage ne peut manifestement pas être central pour les produits alimentaires et textiles.

Un débat de société, largement évité par les pouvoirs publics pour l'instant

Loin d'être un sujet technique, la question des métriques permettant de cadrer les « allégations environnementales » est un véritable débat de société, qui pour l'instant n'a pas été traité en tant que tel, et qui pourrait passer largement inaperçu sans la mobilisation des acteurs engagés.

Les prises de parole récentes, et l'ajournement du projet de texte « green claims » par la Commission, doivent permettre de rentrer dans le fond du sujet : **quel est le scénario de transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation sur lequel les outils d'orientation doivent être fixés.** Les outils encapsulent nécessairement, le plus souvent implicitement, une vision de l'avenir possible et souhaitable¹⁷, il est essentiel **d'explicitier le cap** avant de définir les outils permettant de nous guider collectivement, via nos actes d'achats et le signal donné aux entreprises.

¹¹ Make The Label Count: PEF, a licence to greenwash : <https://bit.ly/MakeTheLabelCount202210PEFlicencetogreenwash>

¹² Conférence en ligne au Parlement Européen, 26/10/2022 : « Green Claims & PEF: how can metrics foster or destroy sustainability? » https://bit.ly/BXL_conference_20221026, - **panel n°1** (experts) & **panels n°2-3-4** (ONGs et entreprises engagées) ; Événement du 5 juillet 2022 à Paris : <https://bit.ly/3L4UU4i>

¹³ Socle transversal sur la base de l'unité fonctionnelle massique (kilo).

¹⁴ Conférence de presse à Bruxelles, UFC-Que Choisir, 26/10/2022 : <https://bit.ly/postUFCpommes20221026> ; et <https://bit.ly/3HhWPjH>

¹⁵ Conférence en ligne au Parlement Européen, 26/10/2022 : https://bit.ly/BXL_conference_20221026, 2022 : « Green Claims & PEF: how can metrics foster or destroy sustainability? » - **panel n°1 (experts)**

¹⁶ L'Observateur : « Etiquette environnementale : ne nous trompons pas de méthode » : <http://bit.ly/3EOladP>

¹⁷ Rapport IDDRI, Affichage environnemental alimentaire : révéler les visions pour construire un compromis politique : <https://bit.ly/3SNloY0> (& version anglaise : <https://bit.ly/3CiUm4e>)

Sabine Bonnot, porte-parole du Planet-score, indique :

« Nous savons que nos systèmes agroalimentaires actuels ne sont pas soutenables¹⁸ et contribuent pour plus de la moitié aux impacts et à l'épuisement de la capacité de la Terre¹⁹. Se tromper d'enjeux et de direction aujourd'hui serait très grave. Les outils doivent être mis en perspective, ils ne remplacent pas une vision. La Commission a fait le bon choix : écouter les acteurs de la transition, remettre le dossier sur l'ouvrage, pour parvenir en 2023 à un texte qui permette de construire positivement l'avenir en cohérence avec un cap global, et des **méthodologies holistiques** qui accélèrent réellement la **mutation écologique des systèmes alimentaires**. L'amélioration de la **circularité** et de la **résilience** doit être centrale. Nous savons maintenant que cela est possible, grâce au retour d'expérience après plus d'un an de déploiement du Planet-score : le désir de changement d'une bonne partie des entreprises agroalimentaires est réel²⁰, mais pour que tout le monde avance, il ne faut pas d'échappatoire. Le PEF permettrait une telle échappatoire. Le Planet-score n'offre pas cette possibilité de greenwashing, il reflète les enjeux des systèmes de production à l'échelle des limites planétaires, et a explicité dès sa création le cap souhaitable et scientifiquement réaliste vers lequel il tend : la prospective européenne de l'IDDRI, Ten Years For Agroecology²¹, et des scénarii proches tels que celui établi par des équipes du CNRS²², ou les travaux récents de Solagro²³. Tout outil devrait faire de même : **déclarer sa boussole, et faire la preuve qu'il oriente dans cette direction, en cohérence avec les politiques publiques environnementales**. Les outils cadrés par les futurs textes européens s'inscriront logiquement dans cette configuration. »

Hélène Lepetit, qui dirige les études consommateurs pour le Planet-score, témoigne :

« Les citoyens et les consommateurs ne font pas confiance aux entreprises pour communiquer de manière honnête et transparence sur leurs performances environnementales²⁴. Cette **défiante élevée ne doit pas être nourrie par des métriques inadaptées qui sont de nature à favoriser un greenwashing massif**. Le Planet-score a fait la preuve qu'il emporte la confiance des consommateurs. Certes il est exigeant, beaucoup plus que le PEF bien sûr, qu'il mobilise mais complète largement. C'est précisément ce qui fait du Planet-score un outil efficace au service de la transition. Au-delà des consommateurs, les producteurs, les filières, et les opérateurs qui les accompagnent dans les changements de pratiques, plébiscitent cette étiquette, parce qu'elle **valorise les démarches de progrès engagées**²⁵. Ce qui importe, c'est le cap, les outils doivent être au service de ce cap. La Commission Européenne a pris une sage décision, nous serons heureux de continuer à alimenter les travaux et réflexions. »

Philippe Schiesser, directeur d'EcoEffLab, expert ACV et évaluateur AFNOR, vice-président de 4d, précise :

« Le PEF n'est effectivement pas un outil adapté aux produits textiles, car il note les produits **bio-sourcés, circulaires**, beaucoup plus mal que les fibres issues de la pétrochimie, en n'ayant pas à date des seuils pertinents de durabilité physique. Le PEF ne voit pas les pollutions micro-plastiques par exemple, et il relativise grandement l'usage des **ressources fossiles**. **Le PEF est un outil d'optimisation industrielle, pas un outil d'évaluation environnementale**. Dans les travaux que j'ai pu mener depuis 20 ans en ACV, je constate que cette méthode fonctionne bien pour les process industriels (mécanique, matériaux divers...), mais pas pour les productions issues de l'agriculture et de l'élevage, ou d'unités de production à taille humaine. La Commission doit penser et calibrer le futur cadre au-delà du PEF, de manière à ne pas envoyer de signaux incohérents, ni aux consommateurs, ni aux entreprises désireuses d'engager de véritables efforts d'éco-conception en faveur de l'environnement dans le domaine des matériaux bio-sourcés. L'efficacité PEF n'est que l'un des critères qui permet d'analyser un système de production, elle ne reflète pas - ni ne résume - la valeur environnementale du système. »

Davantage d'informations sur le Planet-score

- ✓ www.planet-score.org
- ✓ [linked in](#) – voir par exemple <https://bit.ly/3Wc2NHI> et <https://bit.ly/3zq4Uhl>
- ✓ **Newsletters récentes** : <https://bit.ly/3EMjbZe> et <https://bit.ly/Newsletter20221118FR>

Planet-score est parrainé par Emery Jacquillat, président de la Communauté des Entreprises à Mission

Merci à nos nombreux soutiens
et notamment aux bénévoles,
aux fondations, et à toutes les
énergies positives qui construisent
concrètement le monde de demain



¹⁸ WWF, Europe eats the world : <https://bit.ly/3Tx4QEw>

¹⁹ WWF et Global Footprint Network : <http://bit.ly/3dYEETQ>

²⁰ Communiqué mai 2022 : le retail décerne le Premier du Retail for Good au Planet-score : <https://bit.ly/3Ujr79w>

²¹ Poux et Aubert, Ten Years for Agroecology : https://bit.ly/IDDRI_TYFA (& version anglaise : https://bit.ly/IDDRI_TYFA2018EN) ; Schiavo et al. An agroecological Europe by 2050: What impact on land use, trade and global food security? : <https://bit.ly/3SS3281>

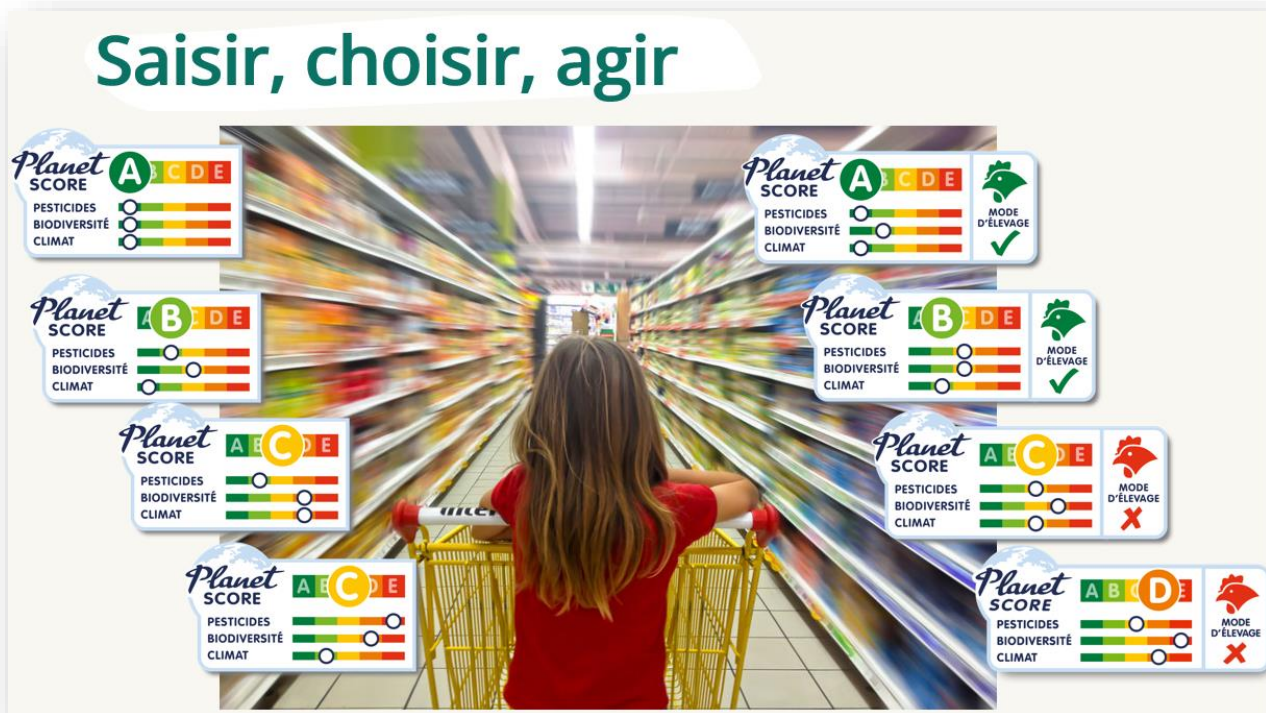
²² Billen et al. Reshaping the European agro-food system and closing its nitrogen cycle : <https://bit.ly/3Tx1Yre>

²³ Afterres2050 Biodiversité - Un scénario fondé sur la nature & pour la nature : <https://bit.ly/BiodiversiteSolagro202211>

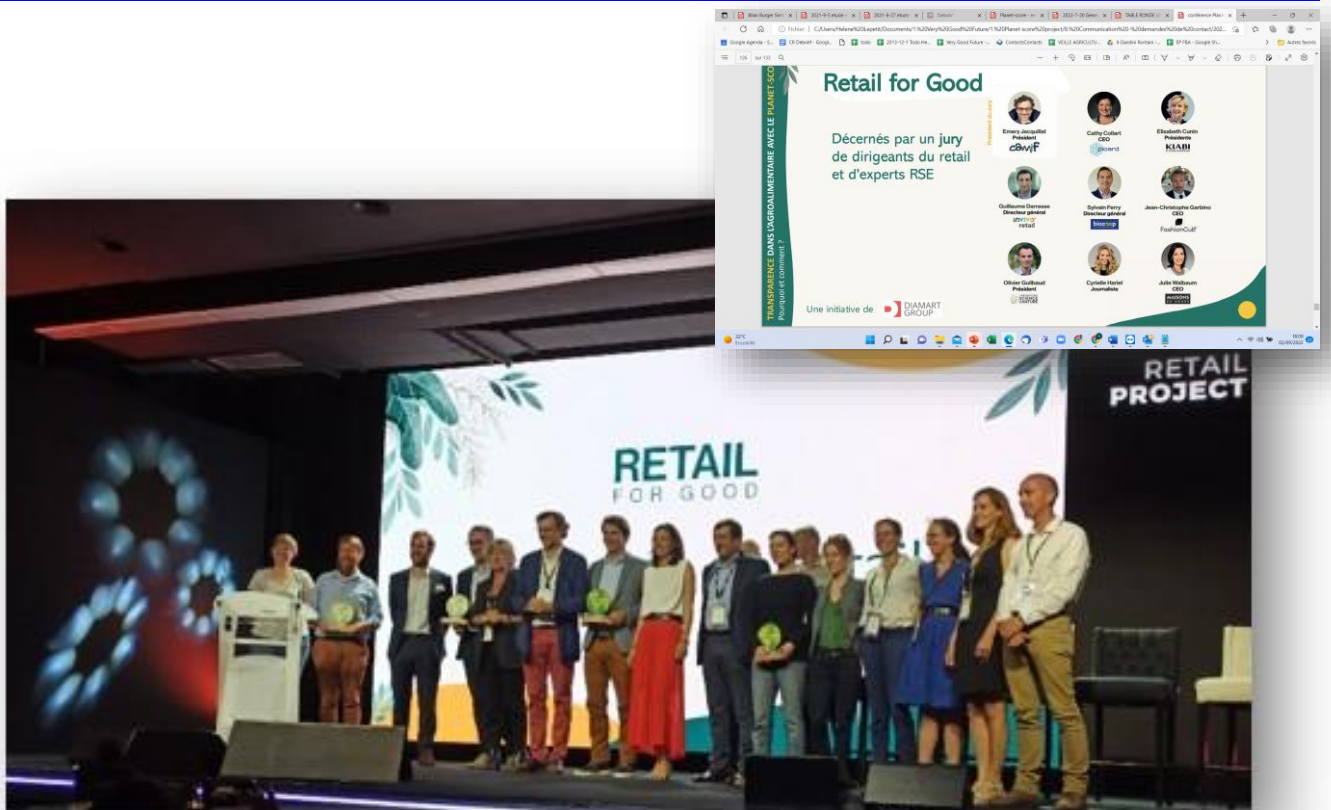
²⁴ Etude LSA, 24 mars 2022

²⁵ Communiqué juin 2022 : https://bit.ly/CP_PADV_4pour1000_Planet-score ; conférence juillet 2022 : <https://bit.ly/3L4UUj4>

Planet-score : sortir du brouillard pour agir au quotidien en faveur de la transition écologique



Planet-score : Premier Prix du retail for Good, couronné comme dispositif anti-greenwashing²⁶



²⁶ <https://bit.ly/3Ujr79w>

ANNEXE 3 : déclaration de l'ADEME à la presse, décembre 2020

« Mais il est **clairement reconnu que la méthode des ACV ne couvre pas tous les enjeux environnementaux du secteur et ne peut constituer une méthode à elle seule pour caractériser l'aliment** », tempère Jérôme Mousset, chef de service à l'Ademe. « Des travaux sont en cours pour mieux prendre en compte les bénéfices sur la biodiversité, ou l'impact des produits phytosanitaires. »

...

Sollicité par Reporterre, ... « **l'Ademe et l'Inrae précisent bien que ces données ne rendent pas compte du bénéfice des pratiques culturales ou d'élevage extensives.** »

...

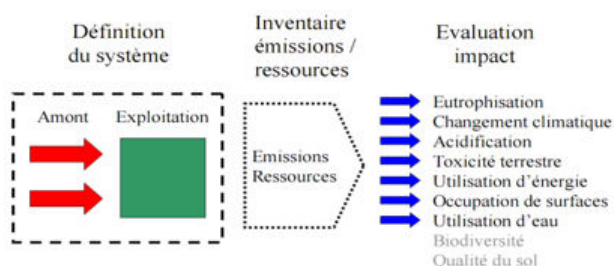
À entendre Jérôme Mousset, cela devrait être le cas : « **Il n'est pas envisagé d'utiliser uniquement Agribalyse pour faire de l'information grand public.** Les groupes de travail et le conseil scientifique qui travaillent sur l'affichage environnemental **recommandent d'ailleurs dès maintenant de l'associer à d'autres indicateurs.** »

article Reporterre, dec. 2020

Chantal Gascuel (INRAE), 31/3/2022

Le choix de l'ACV pour l'affichage

14 impacts
h(pas que GES).
Ressources – climat – santé des
écosystèmes - biodiversité



Un cadre international. **Des communautés scientifiques et d'acteurs, producteurs et utilisateurs de données de cycle de vie** (lors du lancement Agribalyse 3.0, 800 personnes).

Des difficultés conceptuelles

- Logique de Flux : entrants et sortants. Etat de l'écosystème ?
- Logique de données. Des systèmes pauvres en données (agroécologie) ;
- Des impacts complexes car recyclages, différentes temporalités (écotoxicité, biodiversité)

Des réponses nécessaires : les traiter par étapes acceptables, acceptées.

Une complémentarité d'outils (indicateurs, modèles) sur une partie de la chaîne (partie agricole) : ne pas vouloir tout faire dire à une ACV !